

2023- 96



VILLE DU BOUSCAT

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC CONCHA CASTILLO POUR DES INTERVENTIONS SUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JEAN JAURES DANS LE CADRE DU PROJET « ARBRES, lignes de vie »**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école élémentaire Jean Jaurès,

DECIDE

Article 1 : Une convention est signée avec CONCHA CASTILLO 290B, Rue du Jardin Public 33300 Bordeaux pour des interventions entre le 9 novembre 2023 et le 21 décembre 2023.

Article 2 : Les interventions seront effectuées auprès d'une classe de CP et de deux classes de CE1 de l'école élémentaire Jean Jaurès pour un coût de 1 920 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 17/10/2023

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Marie DA ROCHA